

Plan Local d'Urbanisme

4.3 Documents graphiques

Zoom 3 : Secteur Plan Peisey

PLU arrêté en date du : 1er Avril 2019

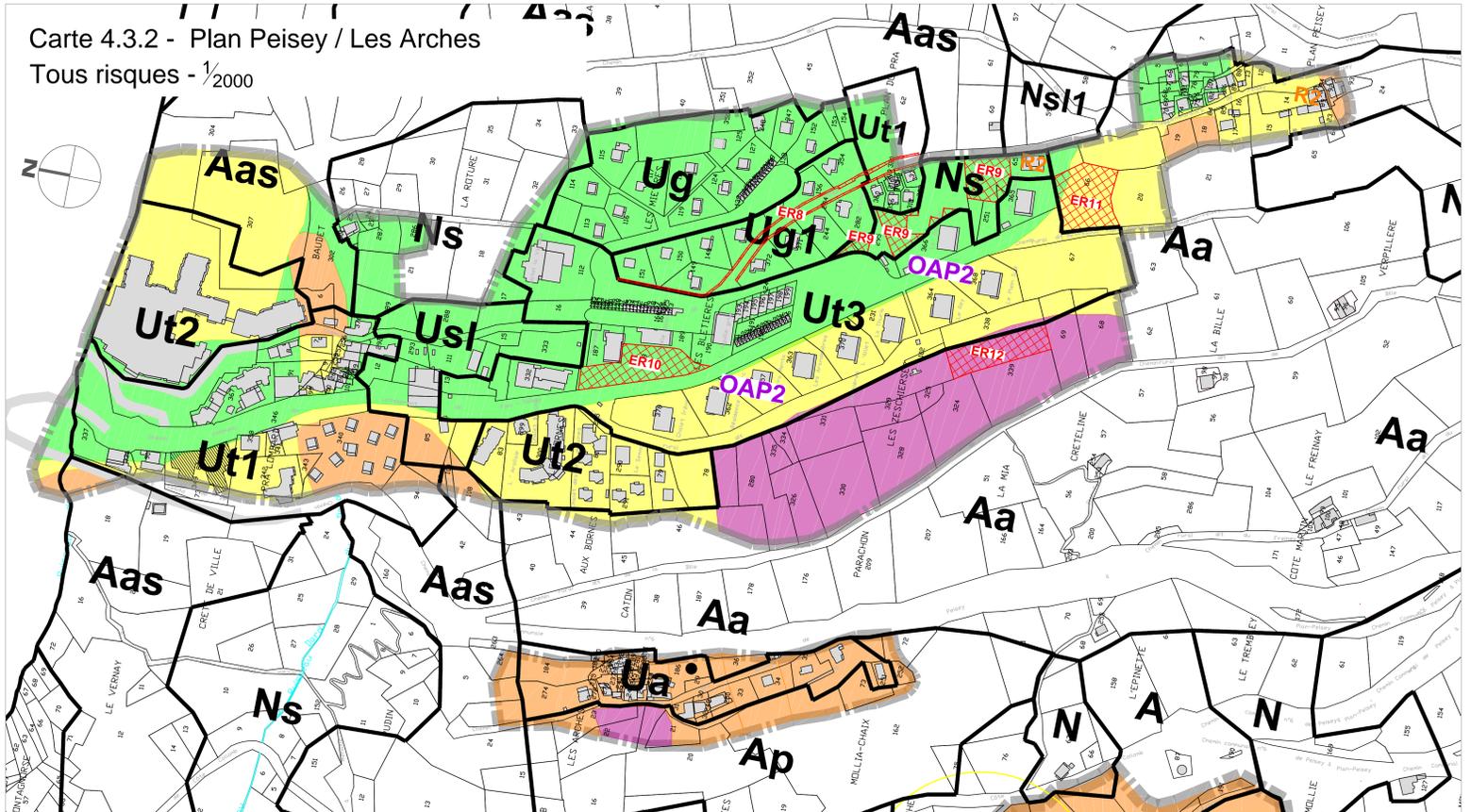
Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du : 13 Janvier 2020

Le Maire :

Plan de Zonage	Edition de Janvier 2020
Extrait du Plan Cadastral	Echelle 1/1500

Atelier BDa urbanisme et environnement
Parc d'activités de Côte Rousse - 180, rue du Genevois
73 000 CHAMBERY
contact@atelierbda.fr

Carte 4.3.2 - Plan Peisey / Les Arches
Tous risques - 1/2000



Légende tout risque Cartes 4.3.2

Se reporter à ces études pour les détails des prescriptions / recommandations par secteur selon l'aléa des risques

Limite des différentes zones du PLU

Périmètres d'études des risques (PIZ, risques naturels)

Niveau de risques naturels défini par le PIZ (Janvier 2007, révisé en Janvier 2019)

- Absence de risque
- Risque faible (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et recommandations)
- Risque moyen (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et prescriptions)
- Risque fort (maintien du bâti à l'existant)
- Inconstructible (exclusion de tout projet de construction)

Niveau de risques miniers définis par la Carte d'Aléa des risques miniers impliquant l'inconstructibilité des secteurs concernés (Décembre 2015)

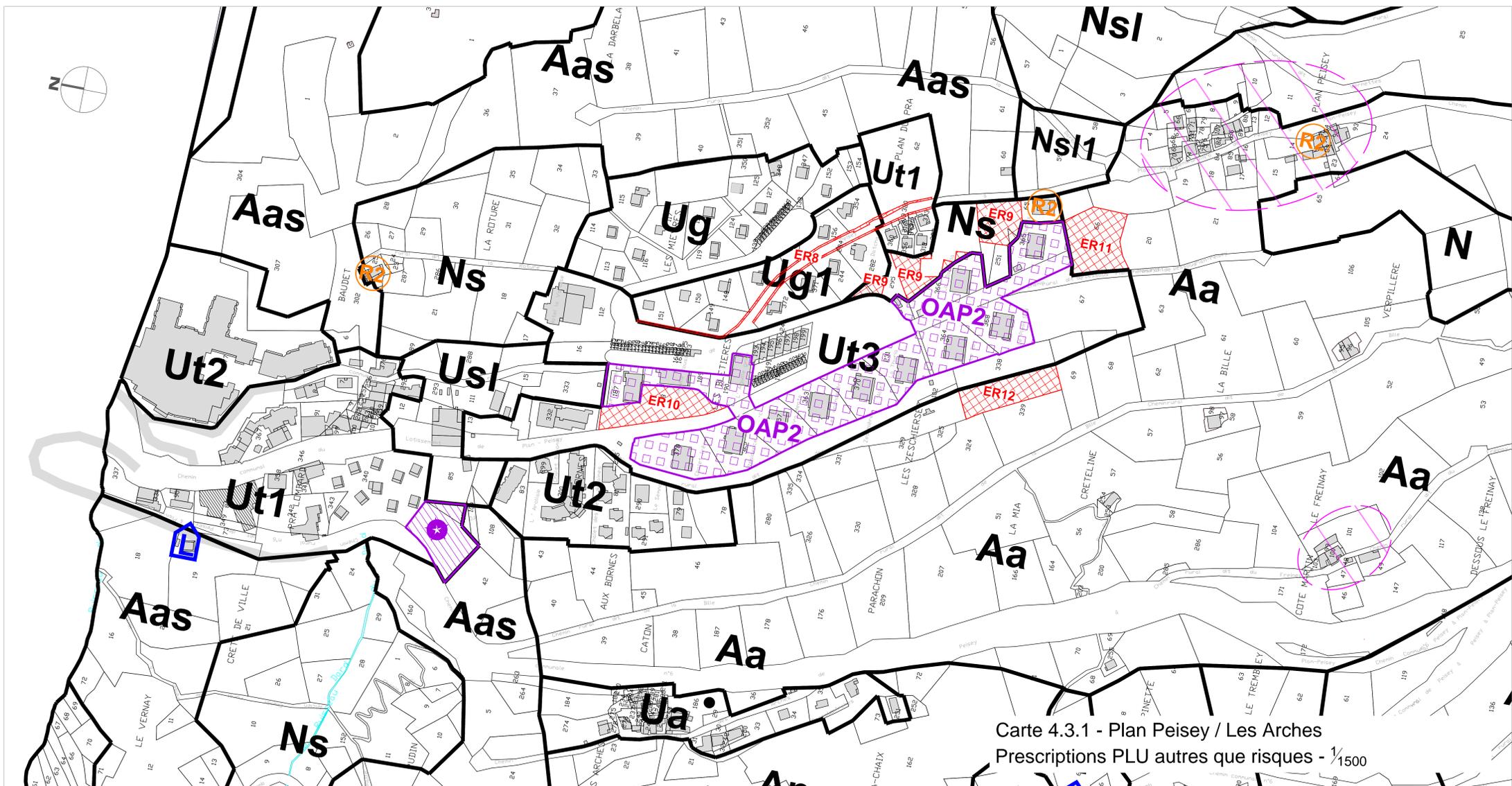
- Risque faible (tassement)
- Risque faible (effondrement)
- Risque moyen (effondrement)
- Risque fort (effondrement)

Liste des Emplacements réservés

N° ER	Secteur	Objet	Bénéficiaire
1	Tassonière	Aménagement de la voirie	Commune Peisey-Nancroix
2	Peisey-Village	Stationnement, aménagement public, gare de tésacabine	Commune Peisey-Nancroix
3	Peisey-Village	Stationnement, aménagement de voirie sur la Montée de l'église, angle rue Todesco	Commune Peisey-Nancroix
4	Peisey-Village	Aménagement voirie et espace public, angle rue de l'École des Postes / montée de l'Église	Commune Peisey-Nancroix
5	Moulin	Stationnement et aménagement de voirie	Commune Peisey-Nancroix
6	Nancroix	Aménagement de la voirie chemin des Vernettes	Commune Peisey-Nancroix
7	Nancroix	Aménagement de la voirie et stationnement	Commune Peisey-Nancroix
8	Plan Peisey	Aménagement de la voirie Route du Vieux Plan Peisey et route sous la Vanolette	Commune Peisey-Nancroix
9	Plan Peisey	Aménagement du front de neige et d'un retour ski / piéton depuis front de neige du Parcher	Commune Peisey-Nancroix
10	Plan Peisey	Aménagement de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
11	Plan Peisey	Aménagement d'une place de retournement et de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
12	Plan Peisey	Prolongement du parking des Zeschères	Commune Peisey-Nancroix

Légende Cartes 4.3.1

- Zone correspondant aux villages traditionnels et à leurs extensions
- Secteurs de la zone Ua soumis des risques miniers d'aléa faible à moyen
- Zone d'accueil d'activités économiques de Moulin
- Zones mixtes d'habitat et d'hébergement touristique de Plan Peisey et des Amis
- Zones à vocation principale d'accueil et hébergement touristique de Plan Peisey
- Zone de front de neige de Baudet d'accueil des équipements et espaces d'activités, d'animation et de loisirs
- Zone d'extension du hameau du Villaret à vocation principale d'habitat
- Zones agricoles de pied de versant susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments agricoles
- Zones agricoles de fond de vallée ou secteurs sur versant à caractère stratégique à protéger
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial support au domaine skiable
- Zones à caractère naturel et forestier
- Secteur de Lonzone prévu pour le réaménagement des gares de remontées mécaniques et des parkings
- Zone de dépôts verts et de matériaux de la Tassonière/ Les Meures
- Zone à caractère naturel support au domaine skiable
- Zone à caractère naturel support à des activités de loisirs, sportives et d'animation (Pont Baudin, Rosuel)
- Espace ludique du front de neige du Parcher support à des équipements et espaces d'animation
- Zones à caractère naturel support à de l'hébergement ou de l'accueil touristique (camping, gîte, refuge...)
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Secteurs dans lequel 100% des logements à créer seront affectés à du logement local pour saisonniers au titre du L151-15 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial à préserver
- Hôtels pour lesquels ne sera exigée qu'une place de stationnement pour 100 m² de surface de plancher
- Emplacement réservés
- Repérage de construction ou d'éléments caractéristiques du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Jardins en milieux urbanisés à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Habitat existant en zone A ou N (hors anciens chalets d'alpage) pouvant faire l'objet d'évolution
- Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Pelouses sèches indiquées à titre d'information
- Corridors biologiques à préserver au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
- Restaurant d'altitude (R1 aménagement dans le volume ; R2 extension possible 100 m² emprise au sol)
- Secteurs bâtis devant être considérés comme "hameaux d'alpage" dans leur globalité
- Constructions existantes n'ayant pas la qualité de chalet d'alpage en zones Aa, Aas, N ou Ns (palais de la Mine, Refuge de Rosuel, Sanctuaire des Vernettes, halles d'alpage)
- Pour les autres constructions des zones Aa, Aas, N ou Ns (hors hameaux d'alpage), la qualité de chalet d'alpage sera à apprécier au regard des inventaires du bâti isolé en alpage* joints en annexe du présent PLU
- Périmètre d'étude du PIZ (risques naturels)
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
- Constructions existantes non cadastrées



Carte 4.3.1 - Plan Peisey / Les Arches
Prescriptions PLU autres que risques - 1/1500